

Direction
générale du travail
DGT

Service des relations et des
conditions de travail
SRCT

Sous-direction des conditions de
travail, de la santé et de la
sécurité au travail
CT

Bureau des équipements et
des lieux de travail
CT 3

39-43, Quai André-Citroën
75902 Paris Cedex 15

Téléphone : 01 44 38 26 79
01 44 38 26 80

Télécopie : 01 44 38 27 15

Services d'informations
du public :
internet : www.travail.gouv.fr

Monsieur le président du Conseil National des
Professions de l'Automobile
Francis Bartholomé
50, rue Rouget de Lisle
92158 Suresnes Cedex

Paris, le 13 juillet 2016

Affaire suivie par : Gwennaelle TOUZALIN
Tél : 01 44 38 26 86
Mél : gwennaelle.touzalin@travail.gouv.fr

gy → D.D.

Objet : action européenne de surveillance du marché sur les ponts élévateurs de
véhicules

(Pour Ripasson ok)

Monsieur le président,

La France, en tant qu'autorité de surveillance du marché des machines, participe à une action conjointe de surveillance du marché des ponts élévateurs de véhicules au niveau européen. Les ponts élévateurs concernés par cette action sont les ponts élévateurs à 2 colonnes et les ponts élévateurs à ciseaux.

L'objectif de cette action est de contrôler les ponts élévateurs de véhicules au moment de leur mise sur le marché* afin de s'assurer de leur conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité de l'annexe I de la directive « machines » 2006/42/CE et par conséquent, de vérifier que le fabricant a rempli ses obligations. Seuls les ponts élévateurs neufs, qui viennent d'être installés, seront donc contrôlables, dans le cadre de cette action conjointe.

Ces contrôles débiteront en octobre 2016 pour s'achever en avril 2017.

L'EGEA (association européenne des équipements de garage) a été sollicitée sur cette action de surveillance du marché et a participé à l'une des réunions du groupe de travail européen.

Au-delà de cette première information et dans la perspective de la déclinaison de cette action en France, dont l'objectif est de contrôler une dizaine de ponts à titre d'échantillon, je souhaiterais pouvoir examiner, plus précisément, avec vous, les modalités de coopération nécessaires au bon déroulement de cette action et notamment identifier les structures (garages, centres de contrôle techniques, distributeurs,...) susceptibles d'être sollicitées, compte tenu de l'installation récente d'un pont élévateur neuf dans leurs locaux.

Je vous remercie de bien vouloir indiquer au bureau CT3 (gwennaelle.touzalin@travail.gouv.fr) les coordonnées de la personne à contacter pour organiser ce rendez-vous.

* première mise à disposition dans l'Union européenne d'une machine (y compris la première mise sur le marché d'une machine d'occasion venant d'un pays situé hors de l'Union européenne auquel cas la machine est considérée comme neuve)

Arrivée Courrier - N° d'enregistrement : 5586		Copie
21 juillet		Attribution
Président National		X
Délégué Général		
Vice-Président Délégué		
Bureau Exécutif		
Conseil National		
Secrétaire Général		
Trésorier National		
Trésorier National Adjoint		
Direction de la Prospective/Affaires Publiques		
Direction de l'Animation Territoriale		
Communication		
Lobbying		
Affaires Juridiques		
Comptabilité		
Développement et Prospective	X	
Hygiène/Sécurité/Environnement		
Information sociale		
Négociation Sociale Paritarisme		
Ressources Humaines		
Mandats		
Artisanat : Agents & Indépendants		X
Carrossiers		X
Concessionnaires Véhicules Industriels		
Concessionnaires Véhicules Particuliers		X
Contrôle Technique		X
Dépannage-Remorquage		
2 Roues		
Education Routière		
Environnement / Qualité		
Loueurs		
Parcs de Stationnement		
Ramasseurs Huiles Usagées		
Recycleurs		
SMAVA		X
Stations-Service		
Région Ile de France		
L'attributaire est responsable de la conservation et du traitement du dossier		

Pour votre information, sont également destinataires du présent courrier : le syndicat du contrôle technique des véhicules, le syndicat national du contrôle technique automobile et l'association nationale pour la formation automobile.

Je vous remercie par avance pour votre concours sur cette opération.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général du travail

Yves Struillou